



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2025, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Kévin Maurice maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Gabrielle Parr mairesse du canton de Harrington, Bernard Bigras-Denis maire de la ville de Lachute, Howard Sauvé maire de la municipalité de Mille-Isles, Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier et madame Estelle Bédard, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, assistent également à la séance.

25-10-253 ADOPTION, AVEC CHANGEMENTS, DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE 2025-2040 POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 2 juillet 2024, madame Andrée Laforest, alors ministre des Affaires municipales, demandait à la MRC d'Argenteuil de réviser son schéma d'aménagement et de développement (schéma) pour assurer sa conformité aux nouvelles OGAT au plus tard le 1^{er} décembre 2027, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT que la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique (article 2.3 de la LAU), qui alimentera et guidera la révision de son schéma;

CONSIDÉRANT qu'une vision stratégique à long terme comprend minimalement les dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale, en adéquation avec les aspirations des 37 737 argenteuillois des neuf municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance extraordinaire tenue le 29 août 2024, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 24-08-244 afin d'octroyer un mandat à la firme Axel Stratégies, visant à l'accompagner dans sa démarche de planification stratégique 2025-2030 qui devait aussi inclure une proposition d'énoncé de vision stratégique du développement pour les quinze prochaines années;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance extraordinaire tenue le 27 mars 2025, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le «Projet d'énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC d'Argenteuil 2025-2040», lequel devait être soumis à un processus de consultation publique;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2022, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 22-02-061 afin de constituer une commission d'aménagement et d'environnement, renouvelée le 24 septembre 2024 en vertu de la résolution 24-09-267, chargée notamment de tenir des assemblées publiques;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2025, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 25-02-045 afin d'octroyer un mandat à la firme Institut des territoires (IDT) pour un mandat d'accompagnement en vue de la tenue des consultations publiques liées au projet d'énoncé de vision stratégique;

CONSIDÉRANT qu'avec la collaboration de l'IDT, une période de consultation publique s'est déroulée du 16 mai au 16 juin 2025, comprenant quatre assemblées publiques tenues par la commission d'aménagement et d'environnement de la MRC (Grenville-sur-la-Rouge, Lachute, Gore et Brownsburg-Chatham) et comprenant une trousse de participation virtuelle disponible sur le site internet de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil tenue le 13 août 2025, le rapport de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC d'Argenteuil 2025-2040, daté du 18 juillet 2025, a été déposé publiquement;

CONSIDÉRANT que ledit rapport de consultation propose certains ajustements au projet d'énoncé de vision stratégique pour lesquels le conseil de la MRC souhaite donner suite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Parr et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte, avec changements, l'énoncé de vision stratégique 2025-2040 pour le territoire de la MRC d'Argenteuil;
2. QU'en vertu de l'article 2.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, «l'énoncé entre en vigueur dès l'adoption de la résolution par laquelle il est adopté», soit le 8 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales
Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil
Madame Véronique Bélisle, directrice régionale, Direction régionale de Laval et des Laurentides, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Les neuf municipalités locales de la MRC d'Argenteuil

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 6 novembre 2025



Éric Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier